

Comment abaisser le prix des maisons de retraite ?

0 commentaire 30 mai 2013



La création d' un EHPAD « Low-Cost » en Essonne

Les retraites baisses, les prix augmentent, et les personnes âgées dans l'ordre logique des choses ont du mal à financer leur place en maison de retraite lorsqu'elles en ont le besoin.

Pour répondre à cette problématique grandissante le Conseil Général de l'Essonne, précurseur dans le secteur médico-social, c'est lancé dans la gestion d'EHPAD.

Le Conseil Général a en effet ouvert un **EHPAD départemental « low cost »** à Morangis.

Cet EHPAD a été conçu pour avoir un reste à charge limité pour les résidents. Cette première expérience sera complétée, au printemps 2014, par l'ouverture d'un établissement à Courcouronnes puis, en 2016, par celle d'au moins un autre aux Ulis.

Ce nouvel EHPAD est « le moins cher d'Ile-de-France » pour ses résidents, souligne le Conseil Général. Le tarif d'hébergement ne devrait pas dépasser **60 euros par jour** (1800 euros par mois) et ce qui est 30% moins cher que la moyenne des EHPAD privés commerciaux du département (entre 80 et 95 euros), mais également moins cher que les EHPAD du secteur associatif (60-70 euros par jour).

Malgré son faible coût journalier l'EHPAD a été conçu avec des prestations de qualité et un taux d'encadrement de personnel standard. Les prestations y seront donc les mêmes que dans un autre EHPAD aux tarifs plus élevés.



Comment cet EHPAD peut-il être aussi concurrentiel ?

– L’abaissement du coût d’hébergement

Alors que les EHPAD privés doivent acheter le terrain sur lequel ils souhaitent voir construire leur EHPAD, les EHPAD publics comme celui-ci se voient souvent offrir le terrain par les mairies qui veulent voir s’implanter un EHPAD sur leur commune.

De nombreuses subventions viennent s’ajouter à cela émanant du Conseil régional d’Ile-de-France et de la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie, au titre de son plan d’aide à l’investissement.

De plus, cet EHPAD a été construit par un promoteur avec un montage en vente en état futur d’achèvement au bénéfice d’un bailleur social, ce qui a permis des délais très courts.

– La mutualisation de certaines fonctions entre les établissements publics

Ces EHPAD seront gérés par un nouveau service départemental, le « service public départemental des maisons de retraite de l’Essonne », créé en juin 2012. Cet établissement pourra mutualiser entre ses sites des dépenses de gestion, d’administration, de services techniques et logistiques. Par ailleurs, une convention est en préparation pour constituer un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) de moyens avec les autres EHPAD publics. Il devrait porter sur les fonctions achats et alimentation mais aussi sur les prestations de professionnels (ergothérapeute, qualitatif, diététiciens) qui seront en temps partagés entre plusieurs structures, alors qu’une structure seule n’aurait pas pu les recruter. Cette mutualisation permet de diminuer les coûts de fonctionnement et d’augmenter la qualité.

Source : Revue le « Responsable santé »

<http://www.nospapyboomers.com/maisons-de-retraite/comment-abaisser-le-prix-des-maisons-de-retraite-553.php>